

Retrouvons le plaisir du spectacle vivant ! Cette année encore, nous proposons à tous les élèves un abonnement pour une **sélection de neuf spectacles allant de classiques aux mises en scènes les plus contemporaines**, du **théâtre** au **cirque** en passant par la **danse**... pour que la culture reprenne vie !

Les sorties se font **en bus, au départ du lycée** (rue Emile Favre), la plupart du temps en semaine. Des rencontres avec les comédiens sont parfois possibles, et la médiatrice culturelle de Carouge viendra présenter certains spectacles. **Tarif demandé aux élèves : 65 euros + 2 places prises sur les cartes Pass' Région. La subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que le lycée financent le transport.**

Inscriptions jusqu'au 24/09 auprès de Mme Frican, Mme Gombert ou au CDI où vous trouverez une boîte dans laquelle vous pourrez déposer le coupon ainsi que le règlement et l'autorisation de sortie remplie.

 Cette année, le **pass sanitaire** ou un **test PCR / antigénique** sera demandé à l'entrée des salles.

-Octobre-

Jeudi 7 octobre à 20h30. Salle de l'Agora à Bonneville. Départ 19h30.

« Pièce courte, Version longue », Compagnie Monsieur K.

Voilà ce qu'on sait : il y sera question de coulisses d'un spectacle en train de se créer, vous serez embarqués dans un tourbillon drolatique avec des comédiens aussi à l'aise pour improviser une histoire vraie que pour jouer Phèdre... et inversement ! Dans un style habile et jubilatoire qui mêle danse et théâtre, la compagnie Monsieur K n'a pas son pareil pour nous faire rire du vrai et du faux, avec de belles surprises teintées de poésie.



-Novembre-

Mercredi 10 novembre à 20h30. Château Rouge à Annemasse. Départ 19h30.

« L'histoire mondiale de ton âme », Philippe Delaigue.

L'histoire mondiale de ton âme est le titre générique d'un grand ensemble dramatique écrit par Enzo Cormann. Philippe Delaigue choisit huit courtes pièces qu'il porte à la scène, chacune d'entre elles portant un regard acéré sur la société et les relations qui se tissent entre les êtres qui la constituent. Elections américaines, embauche dans une petite entreprise de transports, crise familiale sur fond de débat féministe, ces fragments de vie se font écho les uns aux autres, dans la cohérence d'une recherche de sens au sein d'un monde invraisemblable...



- Décembre -

Jeudi 16 décembre à 20h00. Salle Léon Curral à Sallanches. Départ 19h00.

« My Ladies Rock », Gallota.

Jean-Claude Gallotta, un des pionniers de la danse contemporaine, fait danser quatorze morceaux emblématiques de l'histoire de la musique rock par les interprètes du Groupe Émile Dubois. Ballets poétiques enragés de liberté, sur les morceaux des reines de la culture pop-rock, sons de révolte, paroles violentes, défouloirs et marges, où les mythes féminins irradient. D'Aretha Franklin à Patti Smith en passant par Joan Baez et Tina Turner, Jean-Claude Gallotta convoque les voix des femmes, rockeuses et pionnières. Nostalgie, émotion, énergie, générosité, plaisir partagé... tout l'ADN de Gallotta est là !



-Janvier-

Mardi 18 janvier à 19h30. Théâtre de Carouge. Départ 18h

« Room », de James Thierrée. Musique, danse, cirque et théâtre.

Le grand James Thierrée revient nous enchanter avec sa folie contagieuse en entamant un nouveau chapitre de son parcours : au cœur de ROOM, chambre mystérieuse empreinte de lumière et de suspense, se déroulera une fête viscérale, harmonique et vibratoire qui célèbrera l'alliance du corps et de la musique. Une véritable combustion artistique en perspective !



-Mars-

Judi 3 mars à 19h30. Théâtre de Carouge. Départ 18h

« La Fausse Suivante » de Marivaux mise en scène de Jean Liermier

Lélio doit épouser la comtesse, mais on lui parle d'une «demoiselle de Paris», beaucoup plus jeune, riche et belle... Afin qu'il n'ait pas à rompre sa promesse et payer dix mille livres de dédit, il demande de l'aide à un jeune et fringant chevalier, afin qu'il séduise la comtesse et que ce soit elle qui rompe son engagement. Entre badinage, cupidité, manigances et fourberies, Marivaux explore l'illusion des sentiments, fait tomber les masques et met à nu la vérité.

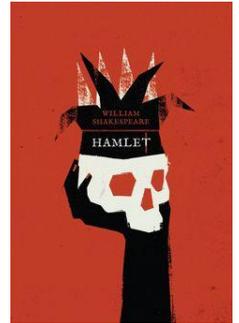


-Mars-

Judi 24 mars à 19h30. Théâtre de Carouge. Départ 18h

« Presque Hamlet », mise en scène de Dan Jemmett.

Un one-man-show irrésistiblement drôle ! Le metteur en scène anglais relève avec brio le défi de présenter Hamlet avec un seul comédien (et un service à thé !). Cela devient « Presque Hamlet », et pourtant c'est tellement plus ! Tantôt docte professeur, clown, chanteur, mime, Gilles Privat nous enchante dans un feu d'artifice ludique où tout Shakespeare se retrouve...



-Avril-

Mercredi 6 avril à 19h30. Théâtre de Carouge. Départ 18h

« Le conte des contes », mise en scène d'Omar Porras, Téoatro Malandro

Les mythes et légendes ont souvent inspiré les créations du Téoatro Malandro. Omar Porras s'empare ici de plusieurs siècles de tradition orale et populaire rassemblés par Giambattista Basile. Une sorte de comédie musicale, entre le théâtre du Grand-Guignol, *The Rocky Horror Picture Show* et un carnaval imaginaire, avec des effets techniques issus de la grande tradition de la machinerie théâtrale, des comédien-ne-s qui chantent, dansent et nous prennent par la main pour nous raconter une constellation de contes !



Mardi 5 avril à 18h90. Théâtre des Allobroges à Cluses. RV sur place.

« La maison en petits cubes », Cie Spectabilis

La Maison en Petits Cubes décrit de façon attendrissante le regard d'un vieil homme sur les grandes étapes de sa vie. Visuelle, sans paroles et musicalement imagée, ce spectacle est une forme hybride qui croise marionnettes, théâtre d'objets et d'ombres, le tout joué sur différents niveaux d'espaces et de plans, à la façon du cinéma. Un retour dans le passé tout en délicatesse.



-Mai-

11 ou 12 mai à 20h30. Théâtre Château Rouge à Annemasse. Départ 19h30.

« **Le Passé** », de **Julien Gosselin**.

Dans cette adaptation de plusieurs pièces et nouvelles de l'auteur russe Leonid Andreïev, Gosselin explore les endroits les plus hétéroclites : toiles peintes, rampes de bougies, costumes anciens cohabiteront avec la caméra, des espaces vitrés, des images du présent. Il y aura des paysages peints, des décors de salon bourgeois, des jardins d'hiver, des musiciens dans la fosse... Un hommage à l'art et à l'humanité.



Coupon d'inscription à l'Abonnement Théâtre 2021-2022 (à rendre avant le 24/09)

Engagement

Je soussigné autorise mon fils, ma fille , élève de à participer aux sorties organisées par le lycée pour la saison 2021-2022. Je m'engage à le récupérer (ou à le faire récupérer) au lycée au retour du car.

A....., le..... Signature :

Je soussigné(e):....., élève de m'engage à adopter une attitude responsable et respectueuse des autres au cours de ces sorties.

A....., le..... Signature :

Coordonnées et règlement

Ecrire bien lisiblement s'il vous plaît !!

Adresse mail de l'élève : N° de téléphone de l'élève :

L'élève est-il interne ?

Règlement de 65 euros par :

- chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Charles Poncet (possibilité de payer en plusieurs fois)
- espèce dans une enveloppe fermée au nom de l'élève

Merci de nous fournir également un RIB afin que nous puissions vous rembourser en cas d'annulation des spectacles.

Quelques rappels...

La ponctualité est bien sûr indispensable ! **Pensez bien à vos papiers d'identité et au Pass sanitaire pour chaque sortie.** Pour les sorties **en Suisse**, merci de bien vouloir compléter **l'autorisation de sortie du territoire** au verso et de joindre une **photocopie de la pièce d'identité d'un des deux parents** (si l'élève est mineur).

Les informations concernant les horaires de départ seront transmises par mail et affichées à la machine à café devant la vie scolaire. Soyez bien attentifs et communiquez entre vous ! En cas d'empêchement, prévenez-nous à l'avance et essayez de trouver un remplaçant pour éviter de gaspiller une place...

➔ **A transmettre à Mme Gombert, Mme Frican ou à déposer au CDI avant vendredi 24/09**

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : | | | | | | | | | |

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »